Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID: 033-213301229-20240411-DELIB45_2_2024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Bordeaux





BP 9 - 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr Tel: 05 56 78 13 00 Fax: 05 57 83 59 64

CONSEILLERS EN EXERCICE: 33

NOMBRE DE PRESENTS : 22 NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 avril, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS: Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PUJO, REMIGI, RIVET, STEFFE, SILVESTRE, BAUCHU, OUDOT et ZGAINSKI.

ABSENTS: Mesdames APPRIOU, COUBIAC et Monsieur PILLET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION: Mme ACQUIER à Mme BINET, M. CELAN à M. DUCOUT, Mme HUIN à Mme BAVARD, Mme LAMBERT-RIFFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, Mme MOREIRA à M. ZGAINSKI, Mme REVERS à Mme GASTAUD, M. RECORS à M. DESCLAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BINET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024-DELIBERATION N°2/45.

Réf: culturel – VS 7.5.2

OBJET : SUBVENTION 2024 AU COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES (CGOS) DU PERSONNEL COMMUNAL - AUTORISATION

Madame REMIGI expose,

L'association Comité de gestion des œuvres sociales de la ville de Cestas fournit des prestations pour les agents de la collectivité dans les domaines de l'action sociale (évènements familiaux, départ à la retraite, médailles du travail, avances sur primes, aides remboursables) et des activités culturelles et de loisirs (arbre de Noël, billetterie, sorties).

Le CGOS est géré de manière paritaire entre le personnel et les élus, représentants du Conseil Municipal.

Depuis l'année 2019, le CGOS a mis en place une adhésion annuelle ainsi qu'une plateforme en ligne de commande de billetterie pour les adhérents.

Afin de poursuivre les actions d'aide sociale à destination des adhérents, le comité de gestion des œuvres sociales sollicite une subvention de 51 000 € pour l'année 2024.

Conformément à l'article 2 de la convention signée entre la commune et le CGOS en 2023, l'association a fourni son bilan 2023 faisant apparaître l'utilisation de la subvention municipale ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2024.

Il vous est proposé de verser au CGOS une subvention d'un montant de 51 000 € au titre du fonctionnement 2024 de l'association et d'autoriser la signature de la convention de financement ci-jointe

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 23 voix pour, Monsieur DUCOUT et son mandant, M. CHIBRAC, et Madame BINET et son mandant, Mme BOUSSEAU ayant quitté la salle, ne participent pas au vote. M. DESCLAUX ne votant pas pour son mandant.

Vu le rapport d'activités et le rapport financier pour l'année 2023,

Vu le dossier de demande de subvention comportant le budget prévisionnel de l'association pour 2024,

Considérant les missions d'entraide sociale, d'animation culturelle et de loisirs à destination du personnel communal,

- autorise le versement d'une subvention de 51 000 € à l'association CGOS pour l'année 2024,
- autorise Madame BETTON, Adjointe au Maire, à signer la convention ci-annexée avec Monsieur Franck VILLALBA, Trésorier du CGOS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

THE CHAIN OF THE C

LE MAIRE
Pierre DUCOUT

Le Maire,

 Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 16/04/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 16/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Bordeaux



BP 9 - 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr Tel: 05 56 78 13 00 Fax: 05 57 83 59 64

 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

SUBVENTION 2024 DE LA COMMUNE DE CESTAS AU CGOS

CONVENTION

La Mairie de Cestas, représentée par Madame Françoise BETTON, Adjointe au Maire, autorisée par délibération n° / en date du 2024 (reçue le / /2024 en Préfecture de la Gironde)

Et

Le Comité de Gestion des Œuvres Sociales, établissement d'aide sociale à gestion associative, situé 2 avenue du Baron Haussmann à Cestas, représenté par Monsieur Franck VILLALBA, Trésorier, ci-après dénommé le bénéficiaire

Il est exposé ce qui suit :

ARTICLE 1ier: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régir les relations entre la Commune de Cestas et l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales dans le cadre de sa mission de solidarité temporaire ou exceptionnelle, individuelle ou familiale à l'égard de tout agent communal titulaire ou non.

L'association s'engage à poursuivre pour 2024, les objectifs qu'elle s'est fixée dans ses statuts.

ARTICLE 2: Obligation de l'Association

Afin de participer efficacement à ces activités et pour en assurer le contrôle, la Commune de Cestas sera rendue destinataire par l'Association, des documents suivants :

 Rapport d'activités (accompagné du bilan qualitatif) et rapport financier (y compris le compte de résultat) approuvés par l'Assemblée Générale ainsi qu'un bilan prévisionnel à fournir avant le 31 janvier de l'année suivante

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID: 033-213301229-20240411-DELIB45_2_2024-DE

• Tous documents rendant compte de l'utilisation de ses moyens, à la demande de la Commune de Cestas

L'Association s'engage en outre :

- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
- à faciliter le contrôle, tant par la collectivité que par des intervenants extérieurs mandatés par la collectivité, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables;
- à désigner en qualité de commissaire aux comptes, un membre de l'Ordre des expertscomptables agréés, dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention.

ARTICLE 3 : Modalités de versement

La collectivité versera à l'association, une subvention de fonctionnement lui permettant de remplir ses missions.

Cette subvention s'ajoutera aux subventions qui pourraient être obtenues d'autres organismes et à toutes recettes autorisées par la loi.

Le montant de la subvention allouée, après étude du dossier de demande de subvention présenté par l'association pour l'année 2024 est de 51 000 €.

Une avance de 20 000 € ayant déjà été versée, le solde sera versé lors de la signature de la présente convention.

ARTICLE 4: Modification - résiliation:

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du cocontractant.

La collectivité se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à l'indemnisation ou substitution d'une nouvelle convention.

ARTICLE 5 : Litiges

Pour l'application de la présente convention, les parties signataire décident en cas de litige ou désaccord de s'en remettre à l'arbitrage de la commission culture et la commission des sports avant que le litige ne soit porté devant le Tribunal Administratif.

Fait à Cestas, le / /2024

Monsieur Franck VILLALBA Trésorier du C G O S

Madame Françoise BETTON Adjointe au Maire de Cestas

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024 **5**2**L0** Publié le 16/04/2024 **5**2**L0**

ID: 033-213301229-20240411-DELIB45_2_2024-DE

5. Compte rendu financier de

L'exercice précédent 2023

Prévisions	Rénáestion	ų,	Produits	Právislons	Résituation	¥.
lication à l'associ	cións & l'association 15			Resecutous directos affection à l'association 15		
			70 - Vente de			
64 950 00	48 008 DO	95 73K		5.000	3 268 00	15.169
0.5000.24			presiations de	3.5	35-73	
5000000,2150	Name of Contract	\$1.55 \$4.5 <u>0</u>	services	SCORE NOT SELECT	250 20120	
17 500,00	13 272,73	75,84%				
10 950,00	10 278,17	93,84%	Venie de nerchendises produits finis prestations de sarvices	6 000	3 259,00	65,167
22 600,00	15 100,00	07,31%	74 - Subventions	50,000	50 000,00	100,000
4 000,00	4 018,00	100,45%	Chat ; préciser		80,0	
The state of the s	3 342,10		•		0,06	
4.450,00	3.050,00	98,52%	•		0,00	
4 460,00	3 850,00		Région		0,00	
		***************************************	- Control of the second of the		0,00	***************************************
Antigent for your extragalists of Communication between the Communication by Communication	ON BURNEY THE THE PERSON OF TH		Département	anagangan pegaman diapenten di Albaria (di Albaria) (di A	0,00	
man (1.1.0-1.0 flate) of way.			7	OX Prints	0.0.0	
			и догооп тингий д	6) EOPL **	0.00	(3) (4) (4)
60,80	93.46	95,92%	Contractor	**************************************	60 008,00	160,00
			Melrie de Costas	60 000	60 006,00	100,00
	************		Organismos socia	ux (détailer) :	00,8	
69,80	43,48	50,92%		A DESCRIPTION OF THE PERSON OF		
Designation of the Wilder of State of	200-200-200-000	3300000	2500 500 7276		72.50	
Salatin microscop-re		92.4 9 31.007354800	Fonds Européans	183711-154-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1	0,00	
	48-7-1970	P/00/47/-學學		A STANKE	13.1997/353	W. Perk
0,00	0.00					
			services of de palement (ex-		8,00	
and the state of t	er (en 19 m en 18 m) to en 19 m en 19			Proposition of the contract of	6,08	···
			Aldes privés	Anticontrol of the second	0,06	
31 000,00°			75 - Autres produi	18 460 00	11 449,00	数型0.6
11 009,00	15 630,00		Autros	15 000	11 004	VI
	0,00				352	90.50
	1.0,00	+2.2-3				4.0
8F - Dolation eux amort/secteris			78 Produkt financiare 78 - Reports ressources non utilisées d'opérations			
	T	April 1 to 1 t	Fonds de réserve	I	0,50	
					0,00	
			•		00,0	
0,00	0,00		Total des produits	Ċ	0,00	
	el Director de la Companya de la co					and the second
West Francis		Taring .	1	350,640,000		(O)VO
			Bénévolat		6,09	
1	ł	1 steem trad			F	#DIV/O!
1	<u> </u>	#DIVIDI	Prestations en na	(444		RUIVAU
	17 500,00 17 500,00 10 950,00 22 600,00 4 000,00 4 460,00 60,00 50,00 11 000,00 11 000,00	S4 950,94	Prévizions Rénálisation %	Resource	Prévisions Résisation 94	Products Previsions Résistation Scriptions Résistation Resources directors affections Résistation Resources directors affections Résistation Resources directors affections Résistation Rési

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID: 033-213301229-20240411-DELIB45_2_2024-DE

3. Budget prévisionnel de l'association

Année 2024

ranka di dinana di di		
conission 16	Respontous disputes ellection à l'association	16
52,950.00	70 - Verue de marchendises produite linie	6.000
	prestations do services	
17 500,00		
10 960,00	Verse de marchandises produkts linis prestations de services	ā 000
20 500,00	74 - Subventions of exploitation (6)	51000
4 000,00	Etst ; préciser le(s) ministères(s) scéliclié(s)	
4 480,00		
4 450,00	Région	
1		<u></u>
	Déparlement	<u> </u>
	_	
	intercommunature(s) - ECPI	Harris III, VAI
\$0,00	P	On the state of th
	Consmitte(8)	5100
		51 00
	Organismos noclaux (dálailler) :	
		recessation
1 2 2 4 9,00	2304 2 3 4 2 7 9 2 3 4 5 3 4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	
		Les son de la
0,00		
	L'agence de services et de palement (ex-CNASEA- emploje aidés)	
	Autres établissements publics	
700000000000000000000000000000000000000	Aides privés	
16 000,00	75 - Autres produits de gestion coursele	10.480.0
18 000,00	Aciles	16 50
	Dent colleations, done marrials or legs	41
Carrie and	Upperparts entre-comple	
	76 - Produits financiers	0.3 (4.3)
s & l'ection	7\$ - Reports ressources non Williades Wondrations	46,000
	Fonds de réserve	
	B STATE OF THE STA	
_		
0,64	Total des produits	
(COO		
D L	Prestations on nature	<u> </u>
College State Stat	Cors on hatter	00,031 57
	10 950,00 20 500,00 4 400,00 4 450,00 50,00 50,00 16 000,00 18 900,00 10 00,00 CONTI	prestations de paryides 17 500,00 10 960,00 20 500,00 24 - Sutiventions de protivits finis prentations de carvices 20 500,00 24 - Sutiventions de protivits finis prentations de carvices 4 000,00 Etet ; préciser le(e) ministères(s) collicité(s) 4 450,00 Région Département characommunatales(s) LECPI 50,00 Commune(a) Matric de Costas Organisarios sociaux (détailler) ; 50,00 Commune(a) Matric de Costas Organisarios sociaux (détailler) ; 50,00 L'agence de services et de palement (ex-CNASEA- emplois aidfe) Autres établissements publics Aldres privés 16 000,00 Autres Dent colleations, dessumanaple cullegs Upsitent entre compte 25 Produits finite compte 3 Proticipal de réserve 16 000,00 Total des produits GONTRIBUTIONS VOLONTAIRES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 61 Prestations en nature